

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Ouverture d'une enquête publique en vue de l'instauration de servitudes d'utilité publique au droit de l'ancien garage RENAULT, garage REDELE (ex Grands Garages de Normandie) localisé au 33 rue Thiers sur la commune de Dieppe, sur les parcelles cadastrées de la section AZ n°166, 167, 168, 169, 170, 171, 172 et 173.**

**SCCV DIEPPE THIERS**

Il est procédé du lundi 13 mai 2024 à 9 heures au mercredi 12 juin 2024 à 17 heures, soit pour une durée de trente et un jours, à une enquête publique en vue de l'instauration de servitudes d'utilité publique au droit de l'ancien garage RENAULT, garage REDELE (ex Grands Garages de Normandie) localisé au 33 rue Thiers sur la commune de Dieppe, sur les parcelles cadastrées de la section AZ n°166, 167, 168, 169, 170, 171, 172 et 173.

Cette enquête se déroule sur le territoire de la commune de Dieppe.

L'autorité compétente pour prendre la décision relative à l'instauration de servitudes est le préfet du département de la Seine-Maritime.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi qu'un registre sont déposés à la mairie de Dieppe pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels de leur ouverture au public.

Le dossier est également consultable :

-sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime :

<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-prevention-des-risques/Enquetes-publiques-et-Consultations-du-public/Enquetes-publiques/Servitude-d-Utilite-Publique/Projet-d-instauration-d-une-SUP-au-droit-de-l-ancien-garage-RENAULT-garage-REDELE-a-Dieppe>

-sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'utilité publique et de l'environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse mail suivante : [pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr) en précisant en objet "demande de rendez-vous pour le projet d'instauration de SUP au droit de l'ancien garage RENAULT, garage REDELE à Dieppe » ou en téléphonant au 02 32 76 51 74.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Les contributions peuvent par ailleurs être adressées à l'attention du commissaire enquêteur :

– par voie postale à l'adresse de la mairie de Dieppe - [Parc Jehan Ango, 76200 Dieppe](#)

– ou par voie électronique, à l'adresse : [pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr)

Ces observations et propositions sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie de Dieppe et sont annexées au registre d'enquête.

**Les dépositions peuvent se faire pendant toute la durée de l'enquête de manière anonyme ou non. En cas de déposition non anonyme, le public est informé que les données sont susceptibles d'être mises en ligne avec le rapport d'enquête.**

Monsieur Bernard HELOIR, lieutenant de police retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Denis IBLED, chef du service des renseignements généraux de l'arrondissement de Dieppe retraité, est désigné en qualité de suppléant au commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure quatre permanences afin de recevoir les observations du public aux jours et heures suivants :

- lundi 13 mai 2024 de 9 heures à 12 heures,
- vendredi 24 mai 2024 de 14 heures à 17 heures,
- samedi 8 juin 2024 de 9 heures à 12 heures,
- mercredi 12 juin 2024 de 14 heures à 17 heures.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Nicolas SCHWEIN - [Nicolas.SCHWEIN@demathieu-bard.fr](mailto:Nicolas.SCHWEIN@demathieu-bard.fr)

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Dieppe, à la préfecture de la Seine-Maritime (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement) et sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)).

Le présent avis sera affiché à la mairie de Dieppe et dans chaque bâtiment localisé sur les parcelles susvisées pour la bonne information des occupants et futurs occupants du site.